



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 47431

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement en ce qui concerne l'augmentation constante du nombre de véhicules à la Réunion. L'exiguïté du département, mais surtout son insularité, soulève le problème crucial d'une saturation réelle du réseau routier dans les années à venir. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de formuler afin que le réseau routier soit en mesure d'absorber la hausse des immatriculations annuelles.

Texte de la réponse

La croissance régulière et importante du nombre de véhicules à la Réunion devient effectivement préoccupante compte tenu des caractéristiques du réseau routier national qui supporte l'essentiel des déplacements de l'île et connaît d'importantes situations de congestion. En raison de la taille de l'île et de sa topographie, mais aussi des contraintes environnementales et du coût particulièrement élevé des projets, il apparaît en outre difficile d'envisager que la progression du trafic et des besoins de déplacements puisse être absorbée par la seule augmentation des capacités de ce réseau. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'engager une politique de transports multimodale et volontariste seule susceptible de répondre aux besoins. Après une analyse globale des déplacements dans l'île et de leurs perspectives d'évolution, le schéma d'aménagement régional approuvé par décret le 6 novembre 1995 a permis de mettre en place les bases d'une telle politique. Pour cela, ce schéma prévoit de limiter l'aménagement à deux fois deux voies du réseau routier national au réseau armature reliant Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Pierre et Le Tampon, et de créer des transports en commun, d'une part, sur l'axe Saint-Paul - Saint-Denis - Sainte-Marie et, d'autre part, au sein du réseau de villes Saint-Louis - Saint-Pierre - Le Tampon. Une part importante du réseau armature est aujourd'hui déjà aménagée et le contrat de plan signé entre l'Etat et le conseil régional de la Réunion traduit l'accroissement sensible du développement des infrastructures pour la période 2000-2006. La procédure de déclaration d'utilité publique de la route des Tamarins, qui vient d'être engagée, permettra de substituer un nouvel axe à deux fois deux voies à la route côtière entre Saint-Paul et l'Etang-Salé. D'autre part, les études de faisabilité des infrastructures de transports collectifs envisagées par le schéma d'aménagement régional sont en cours de réalisation, tandis qu'une première ligne de transport en commun en site propre a été mise en service sur 5,5 kilomètres dans la ville de Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47431

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3522

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2839